

COMMUNE D'ORIGNOLLES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2024

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-quatre à 21 heures 00, les membres du conseil municipal de la commune d'ORIGNOLLES se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la Convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 19 avril 2024

Étaient présents : Messieurs Rapiteau J-M, Lebreton A, Bouchet S, Rapiteau A, Maurice F, Mesdames Charron A, Petit C, Richard M-G

Absents excusés : Messieurs Martineau D (Pouvoir à M. Rapiteau A) Brodziak F, (pouvoir à Lebreton A), Deveau J-C (pouvoir à Charron A), Ardouin Y (pouvoir à Bouchet S)

Absent : M. Dubraud M, Mme Brillouet A,

Madame Annie CHARRON a été élue secrétaire de séance.,

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- Approbation du compte rendu des séances du 6 Mars 2024 et du 8 Avril 2024
Comptes rendus adoptés à l'unanimité des membres présents

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

PLU : Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à formuler suite à l'envoi du projet à chacun des conseillers. Ce projet fixe les règles générales d'utilisation du sol, le PLU détermine les conditions permettant d'assurer dans le respect des objectifs du développement durable :

- Axe 1 : Accueillir de nouvelles populations sans perdre l'identité villageoise
- Axe 2 : Un territoire qui répond aux besoins du quotidien
- Axe 3 : Une commune sensible aux modifications climatiques

Mme Charron propose de réfléchir à un aménagement sur l'axe routier de la 730 afin de sécuriser les accès piétons

Bâtiment les Acanthes : détermination du montant des loyers et charges du logement et de la MAM

Logement : loyer 700€ chauffage 60€ et ordures ménagères 15€ à compter du 1^{er} juin.

MAM : loyer 800€ chauffage 65€ (à compter du 1^{er} septembre 2024) et ordures ménagères 15€.

FINANCES

Emprunt travaux bâtiments des Acanthes : Choix de l'organisme bancaire

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de contracter un prêt pour financer les travaux du logement et de la MAM.

Une consultation auprès d'organismes bancaires a été faite pour un prêt d'un montant de 400 000€.

La mairie a reçu 3 propositions : Banque des Territoires, Crédit Agricole et Caisse d'Épargne. Après échange avec les conseillers la proposition de Banque des Territoires est retenue. A conditions de pouvoir fournir un audit énergétique sur la partie MAM

COMMUNE D'ORIGNOLLES
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2024

	Banque des Territoires	CREDIT AGRICOLE	CAISSE EPARGNE		
MONTANT EMPRUNTE	400 000,00	400 000,00	158 000,00	242 000,00	242 000,00
DUREE DE REMBOURSEMENT en mois	360,00	300	240	240	300
TAUX D'INTERET	3,40%	4,09%	3,96%	3,99%	4,01%
MENSUALITE DE REMB	1 789,74 €	2 135,44 €	956,18 €	1 458,37 €	1 281,18 €
COÛT ANNUEL	21 476,90 €	25 625,28 €	11 474,16 €	17 500,44 €	15 374,16 €
Coût Global du credit	644 307,00 €	640 632,00 €	229 483,20 €	350 008,80 €	384 354,00 €
			579 492,00 €		
frais de dossier		400,00 €	260,00 €	280,00 €	280,00 €

Dans l'attente du déblocage du prêt M. Le Maire sollicite l'autorisation auprès des membres présents, d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Décision modificative

Lors du vote du budget 2024 les subventions obtenues pour les travaux de l'église n'ont pas été inscrites.

M. Le Maire propose la décision modificative suivante :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2131 (21) - 204 : Bâtiments publics	93 000,00	1323 (13) - 204 : Départements	59 200,00
		13361 (13) - 204 : Dotation d'équipement des terr	33 800,00
	93 000,00		93 000,00
	Total Dépenses		Total Recettes
	93 000,00		93 000,00

BATIMENT

Travaux église

Il est constaté de nouvelles fissures à l'église.

Par suite M. le Maire a repris contact avec Mme Nigues afin de fixer un rendez-vous pour définir les travaux urgents à entreprendre. Une rencontre étant prévue le 14 mai 2024, la commission bâtiment est invitée à cette rencontre.

PERSONNEL

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Les conditions d'obtention de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle avaient été étudiées lors de la réunion de conseil du 17 janvier 2024. Le conseil municipal avait donné un avis favorable au paiement de cette prime.

Conformément à l'avis du comité social territorial en date du 09 avril 2024, la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents à compter du 1^{er} mai.

Agents techniques

Une rencontre entre Stéphane TEXIER, Bruno SIMON, Le Maire et l'adjoint délégué est prévue le 3 mai prochain. M. Le Maire propose que Sébastien BOUCHET planifie le vendredi les tâches à effectuer et que Stéphane dispache le travail de la semaine, le vendredi après-midi étant réservés aux petits travaux.

DELEGATIONS

Devis signés

➤ SA OLIVIER	Démoussage toiture mairie	5 735,26€ TTC
➤ AGRISUD	Réparation broyeur	2 229,60€ TTC

COMMUNE D'ORIGNOLLES
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2024

QUESTIONS DIVERSES

- Des devis sont demandés à ESPI Bâtiment pour la pose d'un voile d'ombrage à l'école.
- La mise en service de l'extension de la chaufferie vers les Acanthes est prévue dans la semaine.

La séance est levée à 23h30

Nom Prénom des élus	Signature
RAPITEAU Jean Michel Maire	
BRODZIAK François 1 ^{er} adjoint	(Pouvoir à Lebreton A)
LEBRETON Amaury 2 ^{ème} adjoint	
BOUCHET Sébastien 3 ^{ème} adjoint	
RAPITEAU Arnaud 4 ^{ème} adjoint	
CHARRON Annie Conseillère	
MAURICE Francis Conseiller	
ARDOUIN Yoann Conseiller	(Pouvoir à Bouchet S)
DEVEAU Jean-Claude Conseiller	(Pouvoir à Charron A)
PETIT Claire Conseillère	
DUBRAUD Mickaël Conseiller	Absent
RICHARD Marie-Gilles Conseillère	
BRILLOUET Anaïs Conseillère	Absente
MARTINEAU Didier Conseiller	(Pouvoir à Rapiteau A)